PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 novembre 2016 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

Le conseiller monsieur Robert Théorêt est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Micheline Déry, est aussi présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance du 8 novembre 2016 à 19 h 30.

2016-11-01 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Législation
3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 ;
3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2016 ;
3.3. Dépôt de la correspondance ;
3.4. Rapport du maire sur la situation financière ;
3.5. Liste des contrats supérieurs à 25 000,00 $
3.6. Date de la séance extraordinaire de l'adoption du budget 2017 ;
4. Finances
4.1. Approbation de la liste des comptes d'octobre 2016 ;
4.2. États comparatifs sur les revenus et dépenses au 31 octobre 2016 ;
4.3. Renouvellement du contrat d'assurances avec la Mutuelle des municipalités ;
5. Période de questions ;
6. Travaux publics
6.1. Renouvellement de l'entente-cadre concernant les travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement des créances ;
6.2. Autorisation de paiement à CDGU pour la surveillance des travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin Saint-Georges et sur une partie du chemin Saint-Télesphore Nord ;
6.3. Autorisation de paiement à CDGU pour la surveillance des travaux de réhabilitation de la chaussée et du drainage sur une partie du chemin Saint-Télesphore Sud ;
6.4. Certificat de réception provisoire des ouvrages pour les travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin Saint-Georges et sur une partie du chemin Saint-Télesphore Nord effectués par Sintra inc. ;
6.5. Certificat de réception provisoire des ouvrages pour les travaux de réhabilitation de la chaussée et du drainage sur une partie du chemin Saint-Télesphore Sud ;
7. Loisirs et culture
7.1. Heures d'ouverture de la patinoire extérieure ;
7.2. Résultat des demandes de soumissions pour la surveillance et fermeture du chalet des loisirs ;

7.3. Installation de caméras de surveillance au chalet des loisirs ;
7.4. Mandat pour l'ouverture et la fermeture du chalet des loisirs durant la saison hivernale 2016-2017 ;
7.5. Résultat des demandes de soumissions pour le déneigement de la patinoire ;
7.6. Contrat de déneigement de la patinoire extérieure ;
7.7. Résultat des soumissions pour le déneigement des entrées du Centre communautaire ;
7.8. Protocole d'entente concernant le Croque-Livres et autorisation des signataires ;
8. Autres sujets
8.1. Coup de chapeau
8.2. Engagement d'une pompière ;
9. Période de questions **;**
10. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-11-02 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-11-03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	**Expéditeur**	**Sujet**
11-10-2016	Lucie Charlebois La députée de Soulanges Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie Ministre responsable de la région de la Montérégie	Projet de loi déposé par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDELCC) afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et réformer la gouvernance du Fonds vert.
27-10-2016	Luc Fortin Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française	Protection et mise en valeur de notre patrimoine culturel.
31-10-2016	Luc Fortin Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française	Nouvelles dispositions règlementaires en matière d'affichage visant à renforcer le visage français du Québec.

03-11-2016	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Redistribution 2016 dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.
04-11-2016	L'honorable Jim Carr Ministre des Ressources naturelles Destinataire : Anne Minh-Thu Quach, députée de Salaberry-Suroît	Création d'un fonds de prévoyance national relié aux pipelines.

2016-11-04 **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

Monsieur le maire Yvon Bériault fait lecture du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité aux membres du conseil municipal et aux citoyens, conformément aux articles 955 du *Code municipal du Québec* et 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

Il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Télesphore au 8 novembre 2011 ;

QU'une copie du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité soit distribuée à tous les résidents de Saint-Télesphore par courrier publicitaire dans le journal Le Montjoie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

LISTE DES CONTRATS SUPÉRIEURS À 25 000 $

En vertu de l'article 955 du *Code municipal*, le maire Yvon Bériault, dépose en annexe au rapport du maire sur la situation financière, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 $ que la Municipalité a conclus ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 $.

2016-11-05 **DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE L'ADOPTION DU BUDGET 2017**

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

QUE la séance extraordinaire de l'adoption du budget 2017 soit fixée au mardi le 20 décembre 2016 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-11-06 **APPROBATION DES COMPTES D'OCTOBRE 2016**

CONSIDÉRANT
QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Salaires versés du 1er au 31 octobre 2016	17 470,29 $
Comptes déjà payés au 31 octobre 2016	504 990,83
Prélèvements bancaires d'octobre 2016	10 799,21
Comptes à payer au 31 octobre 2016	25 573,86
Total	558 834,19 $

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière des comptes d'octobre 2016;

D’APPROUVER la liste des salaires, des comptes et des prélèvements bancaires payés au cours de la période du 1er au 31 octobre 2016 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 31 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-11-07 **ÉTATS COMPARATIFS SUR LES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2016**

Conformément à l’article 176.4 du *Code municipal*, le rapport semestriel est déposé devant ce conseil pour la période terminée le 31 octobre 2016.

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D’APPROUVER les états comparatifs sur les revenus et dépenses au 31 octobre 2016 tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-11-08 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D’ASSURANCES AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT que la couverture d’assurance vient à échéance le 31 décembre 2016 et qu’il y a lieu de la renouveler pour l’année 2017,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

DE RENOUVELER le contrat d’assurance municipale pour l’année 2017 au montant de 18 045,00 $ taxes incluses, avec Groupe Ultima inc., représentant autorisé de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ;

D’AUTORISER le paiement, d'un montant de 18 045,00 $ taxes incluses, à Groupe Ultima inc. pour le renouvellement du contrat d’assurance de la Municipalité de Saint-Télesphore pour l’année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PAROLE À L’ASSISTANCE

Aucune personne dans l'assistance.

2016-11-09 **RENOUVELLEMENT DE L’ENTENTE-CADRE CONCERNANT LES TRAVAUX À CARACTÈRE LOCAL DANS LES COURS D’EAU ET LE RECOUVREMENT DES CRÉANCES**

CONSIDÉRANT QUE, même si la M.R.C. a la compétence exclusive sur les cours d’eau régionaux, elle peut, par entente conclue conformément à l’article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* et des articles 569 à 575 du *Code municipal*, confier aux municipalités locales la gestion de création, d’aménagement ou d’entretien de ses cours d’eau, y compris les travaux requis pour rétablir l’écoulement normal des eaux en cas d’obstruction ainsi que la perception de ses créances ;

CONSIDÉRANT QUE la politique relative aux cours d’eau, adoptée le 20 septembre 2006, prévoit que les municipalités locales peuvent faire des demandes particulières pour la gestion de l’exécution de certains travaux d’entretien ou d’aménagement de cours d’eau ;

CONSIDÉRANT QUE, même si chaque demande doit faire l’objet d’une entente particulière, la conclusion d’une entente-cadre permet d’alléger la procédure, de simplifier les formalités et de prévoir que la demande et l’émission d’un permis équivaillent à la conclusion d’une entente particulière pour l’exécution des travaux visés ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de renouveler l’entente-cadre qui est venu à échéance le 31 décembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de renouveler l’entente-cadre pour la gestion de l’exécution de certains travaux à caractère local que les municipalités désirent exécuter à leurs frais ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'entente-cadre concernant des travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement de créances ;

D'AUTORISER le maire, Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, à signer l'entente-cadre à intervenir avec la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges ;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-11-10 **AUTORISATION DE PAIEMENT À CDGU POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-GEORGES ET SUR UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-TÉLESPHORE NORD**

ATTENDU la résolution 2016-04-06 adoptée à la séance ordinaire du 12 avril 2016 ;

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement, d'un montant de 3 909,15 $ taxes incluses, à CDGU Ingénierie urbaine pour la surveillance des travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin Saint-Georges et sur une partie du chemin Saint-Télesphore Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-11-11 **AUTORISATION DE PAIEMENT À CDGU POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE ET DU DRAINAGE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-TÉLESPHORE SUD**

ATTENDU la résolution 2016-03-02 adoptée à la séance extraordinaire du 15 mars 2016 ;

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement, d'un montant de 1 954,58 $ taxes incluses, à CDGU Ingénierie urbaine pour la surveillance des travaux de réhabilitation de la chaussée et du drainage sur une partie du chemin Saint-Télesphore Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-11-12 **CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-GEORGES ET SUR UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-TÉLESPHORE NORD EFFECTUÉS PAR SINTRA INC.**

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'inspection des travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin Saint-Georges et sur une partie du chemin Saint-Télesphore Nord, tenue le 20 octobre 2016, en collaboration avec les ingénieurs de la firme CDGU, ingénierie urbaine et de l'entrepreneur Sintra inc. ainsi que la Municipalité de Saint-Télesphore, quelques déficiences ont été relevées ;

CONSIDÉRANT la recommandation de nos ingénieurs de CDGU, ingénierie urbaine,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'acceptation provisoire des travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin Saint-Georges et sur une partie du chemin Saint-Télesphore Nord effectués par Sintra inc. ;

D'AUTORISER le maire, Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages pour les travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin Saint-Georges et sur une partie du chemin Saint-Télesphore Nord effectués par Sintra inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE ET DU DRAINAGE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-TÉLESPHORE SUD

2016-11-13 CONSIDÉRANT QUE, suite à l'inspection des travaux de réhabilitation de la chaussée et du drainage sur une partie du chemin Saint-Télesphore Sud, tenue le 20 octobre 2016, en collaboration avec les ingénieurs de la firme CDGU, ingénierie urbaine et de l'entrepreneur Sintra inc. ainsi que la Municipalité de Saint-Télesphore, quelques déficiences ont été relevées ;

CONSIDÉRANT la recommandation de nos ingénieurs de CDGU, ingénierie urbaine,

il est proposé par le conseiller François D'André
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'acceptation provisoire des travaux de réhabilitation de la chaussée et du drainage sur une partie du chemin Saint-Télesphore Sud effectués par Sintra inc. ;

D'AUTORISER le maire, Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages pour les travaux de réhabilitation de la chaussée et du drainage sur une partie du chemin Saint-Télesphore Sud effectués par Sintra inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-11-14 **HEURES D'OUVERTURE DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE**

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'horaire suivant pour les heures d'ouverture de la patinoire extérieure, du 15 décembre 2016 au 15 mars 2017, selon la température :

Samedi et dimanche	10h00 – 14h00	Patinage
	14h00 – 18h00	Hockey
	18h00 – 20h00	Patinage
	20h00 – 22h00	Hockey
Lundi au vendredi	10h00 – 19h30	Patinage
	19h30 – 22h00	Hockey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-11-15 **RÉSULTAT DES DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR LA SURVEILLANCE ET FERMETURE DU CHALET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission de Sylvain Thomas et Nicolas Carrière Thomas au montant de 6 642,00 $, pour la surveillance et la fermeture du chalet des loisirs pour la saison 2016-2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est tenue d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère que la soumission reçue est déraisonnable,

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité ne retienne pas la soumission reçue ;

DE ne pas attribuer le contrat de la surveillance et fermeture du chalet des loisirs pour la saison hivernale 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-11-16 **INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE AU CHALET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a décidé de ne pas octroyer de contrat pour la surveillance du chalet des loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE le chalet subi des actes de vandalisme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère qu'il y a lieu de mettre fin aux actes de vandalisme ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'INSTALLER des caméras de surveillance au chalet des loisirs ;

DE MANDATER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, à obtenir des projets d'installation de caméras de surveillance afin de les présenter à la réunion préparatoire (caucus) de décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-11-17 **MANDAT POUR L'OUVERTURE ET LA FERMETURE DU CHALET DES LOISIRS DURANT LA SAISON HIVERNALE 2016-2017**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 2016-11-15, aucun contrat n'a été attribué pour la surveillance et la fermeture du chalet des loisirs ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 2016-11-16, il a été décidé par le conseil municipal d'installer des caméras de surveillance au chalet des loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu des deux résolutions ci-dessus, il y a lieu de mandater quelqu'un pour l'ouverture et la fermeture du chalet des loisirs,

CONSIDÉRANT QUE madame Catherine Lessard s'est occupée de l'ouverture et de la fermeture du chalet durant la saison estivale 2016 à la grande satisfaction de la Municipalité,

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

DE MANDATER madame Catherine Lessard et monsieur Steve Murray, conjoint de madame Catherine Lessard, pour l'ouverture et la fermeture du chalet en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, à raison de 10,00 $ pour chaque intervention, pour la saison hivernale 2016-2017 ;

D'AUTORISER la fermeture du chalet à 23h00 (au lieu de 22h00) pour la saison hivernale 2016-2017, le reste des heures d'ouverture du chalet devant correspondre aux heures et aux journées d'ouverture de la patinoire extérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-11-18 **RÉSULTAT DES DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA PATINOIRE**

CONSIDÉRANT QUE, suite à la demande de soumission pour le déneigement de la patinoire extérieure, aucune soumission n'a été reçue ;

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, à négocier de gré à gré le mandat pour le déneigement de la patinoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-11-19 **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE**

CONSIDÉRANT la résolution 2016-11-18 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, a négocié une entente de gré à gré pour le déneigement de la patinoire extérieure,

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat de déneigement de la patinoire extérieure pour la saison 2016-2017 à André Campeau à raison de 50,00 $ de l'heure plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

2016-11-20 CONSIDÉRANT QUE, suite à la demande de soumission pour le déneigement des entrées du Centre communautaire, aucune soumission n'a été reçue ;

il est proposé par le conseiller François D'André ,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

DE ne pas attribuer de contrat pour le déneigement des entrées du Centre communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-11-21 **PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LE CROQUE-LIVRES ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES**

CONSIDÉRANT la demande du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie Ouest,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'ÊTRE dépositaire d'un Croque-livres à la Municipalité et de l'installer au chalet des loisirs ;

D'AUTORISER le maire, Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, à signer le Protocole d'entente entre la Municipalité de Saint-Télesphore et la Table de concertation PETITE ENFANCE Vaudreuil-Soulanges;

DE MANDATER l'Œuvre des terrains de jeux (OTJ) de Saint-Télesphore à titre d'organisme responsable des engagements du Protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

COUP DE CHAPEAU

Les conseillers Paul Gauthier et Raymond Leclair donnent un coup de chapeau à Roger Bériault et Carole Lauzon, les félicitent et les remercient pour le magnifique travail accompli concernant l'aménagement et l'entretien des fleurs pour embellir le terrain de l'hôtel de ville.

2016-11-22 **ENGAGEMENT D'UNE POMPIÈRE**

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore procède à l'engagement de Danièle Richard au poste de pompière stagiaire au Service de Sécurité incendie de la Municipalité ;

QUE la Municipalité autorise le maire, Yvon Bériault, à signer l'entente de travail entre les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne dans l'assistance.

2016-11-23 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre ont été discutés,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 20 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

_____
Monsieur Yvon Bériault, maire

_____
Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière